

Diab! diab! Il n'y va pas de main morte le gendre de la feue pauvre dame Letellier.

Rien qu'en un seul mois, j'ai relevé la somme globale de plus de dix mille francs jetés ainsi sous les pas d'un cheval, avec des alternatives de perte et de gain: de perte, le plus fréquemment.

Pour un employé à cinq cents francs par mois, risquer dix mille francs au jeu, vingt fois le chiffre de ses appointements, c'est raide!

Qui l'eût cru, d'un homme si rangé? si ponctuel, si méthodique, si sévère?

Fiez-vous donc à l'eau qui dort.

Prends bien note de ceci, mon vieux Merle. Voilà peut-être un futur citoyen de Mazas qu'on te chargera d'appréhender un jour ou l'autre.

TROISIEME NOTE

Même date, minuit. Une idée que je confie à la hâte à mon journal avant de dormir.

Si, pourtant, le mendiant et le caissier avaient été en relations occultes! Si celui-ci était la tête qui conçoit, et l'autre, le bras qui exécute?

QUATRIEME NOTE

"17 juin."—L'instruction est close. A moins d'incident inattendu, Liautier dit la Gouape comparaitra aux prochaines assises sous l'inculpation d'assassinat suivi de vol. Le dossier de l'affaire sera complété par le procès-verbal de la levée des scellés apposés dans la maison du crime, levée qui aura lieu jeudi, en présence du juge-instructeur et des principaux intéressés.

Le substitut, Monsieur Fourdinois, à qui je faisais part de mes nouveaux soupçons sur monsieur Delorme, m'a jeté un regard de dédain et m'a répondu en haussant les épaules:

—Absurde! Complètement absurde! Lais-

sez à qui de droit le soin de débrouiller ce chaos et contentez-vous, monsieur Merle, d'exécuter nos ordres avec votre compétence et votre sûreté de main habituelles. Vous n'avez pas réfléchi que c'est monsieur Delorme lui-même qui a signalé ce Liautier à la justice. L'eût-il osé faire, s'il était son complice à un degré quelconque? On peut avoir la passion du jeu, c'est une faiblesse malheureuse!—sans être pour cela voleur et encore moins assassin. Outre ses appointements de caissier, ce monsieur possède des ressources personnelles de l'emploi desquelles il n'a point de compte à nous rendre.

Je n'ai pu que m'incliner.

CINQUIEME NOTE.

"19 mai."—Quoiqu'on prétende et quoi qu'on dise, les agissements de Ferdinand Delorme me sont plus que suspects, surtout depuis le soir où nous avons inutilement frappé, moi et sa femme aux magasins déserts de Falempin et Cie.

Je savais déjà, par les registres des book-makers, combien il jouait gros jeu. Depuis lors, j'ai appris que ses prétendus travaux du soir ne sont qu'un prétexte pour s'esquiver de chez lui en sourdine.

J'ai voulu m'assurer par moi-même de l'emploi de son temps durant ces longues heures qu'il passe dehors.

Camoufflé en commissionnaire, je l'ai suivi un après dîner. Après avoir traversé le boulevard, un cigare aux lèvres, le caissier, libéré de son harnais, s'est dirigé vers les hauteurs de la rue des Martyrs. Il marchait de l'allure tranquille du bourgeois cossu qui savoure la béatitude du farniente. Au milieu d'une rue transversale, j'ai vu s'en-gouffrer et disparaître sous le vestibule d'une maison meublée d'assez riche apparence.

La concierge adroitement interrogée m'a confié sous le sceau du secret que l'immeuble servait d'asile à un tas de belles personnes de vertu peu farouche. Ma carte d'agent de la sûreté, exhibée à propos, a fini de jeter le trouble dans l'esprit de ce cerbère femelle. Elle m'a avoué en balbutiant que le mon-